

**ISRAËL ET TERRITOIRES
OCCUPÉS**

**Le Conseil de sécurité doit montrer
qu'il demeure déterminé à établir
la vérité**

Index AI : MDE 15/073/02

Amnesty International a exhorté ce jour (jeudi 2 mai 2002) les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, au premier rang desquels les États-Unis qui ont appuyé la création de l'équipe d'établissement des faits des Nations unies, à assumer la responsabilité qui leur incombe de faire la lumière sur ce qui s'est passé au camp de réfugiés de Jénine au cours de l'incursion des Forces de défense d'Israël (FDI) en avril.

L'organisation a vivement critiqué les exigences israéliennes, qu'elle juge inacceptables, qui ont amené le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, à informer le Conseil de sécurité de son intention de démanteler l'équipe d'établissement des faits qu'il a mise sur pied pour enquêter sur les événements survenus au camp de réfugiés de Jénine. Il est probable que cette équipe sera dissoute aujourd'hui par Kofi

Annan, Israël refusant de coopérer avec elle à moins qu'elle ne soit soumise à des conditions qui, aux yeux du secrétaire général, l'empêcheraient de mener une enquête approfondie et crédible.

« Il est vital pour la paix et la sécurité de la région que soit établi avec précision et de manière indépendante ce qui s'est passé non seulement à Jénine, mais aussi au cours des incursions israéliennes qui ont eu lieu dans d'autres endroits, notamment à Naplouse, à Ramallah et à Bethléem, ainsi qu'à Hébron et à Tulkarem dernièrement », a ajouté Amnesty International.

L'organisation a déclaré que ses délégués qui avaient visité le camp peu après le retrait des FDI avaient réuni des éléments permettant de présumer que de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire y avaient été commises au cours de l'incursion israélienne. Ces éléments requièrent une enquête approfondie et indépendante.

« Il est essentiel que toute équipe d'établissement des faits puisse accéder sans entrave à toutes les informations disponibles. Cela

suppose qu'elle puisse interroger tous les témoins qu'elle souhaiterait entendre et consulter tous les documents utiles à l'établissement de la vérité, a souligné Amnesty International.

« Le fait que l'une ou l'autre des parties refuse de coopérer avec cette équipe d'établissement des faits ne saurait en aucun cas justifier l'abandon d'une enquête dont les Nations unies ont pris l'initiative et que la communauté internationale continue à réclamer, a poursuivi Amnesty International.

« L'établissement de la vérité est le premier pas qui permettra d'amener les responsables présumés d'atteintes aux droits humains à répondre de leurs actes, et de rendre justice aux victimes. »

Complément d'information

Outre les personnes mortes sous les décombres, les FDI semblent avoir tué illégalement un certain nombre d'habitants. Derrick Pounder, professeur de médecine légale qui faisait partie de la délégation d'Amnesty International, a réalisé des autopsies sur deux corps et indiqué que les circonstances de la mort de

Pendant de nombreux jours, les FDI ont empêché les ambulances et l'aide d'humanitaire de parvenir aux habitants du camp de réfugiés de Jénine, y compris aux malades et aux blessés. Au cours de cette période, les forces armées israéliennes ont rasé au moyen de bulldozers une vaste partie du camp, où se trouvaient plus de 100 maisons de deux ou trois étages. Il semble que ces démolitions aient eu lieu en grande partie sans que les opérations militaires les aient rendues absolument nécessaires. Un nombre indéterminé de personnes ont été enterrées sous les décombres de maisons détruites par les bulldozers, tandis que les FDI continuaient d'interdire l'accès au camp.

ces deux personnes éveillait certains soupçons. Par ailleurs, des proches de victimes ont fait part aux délégués d'autres homicides illégaux, notamment de l'exécution sommaire de deux Palestiniens non armés, tués par des soldats. _

Pour obtenir de plus amples

informations, veuillez contacter le
Service de presse d'Amnesty
International, à Londres, au +44
20 7413 5566 ou consulter notre
site web : <http://www.amnesty.org>